

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-6-2

Séance du vendredi 4 novembre
2016

APPLICATION DU REGIME FORESTIER A LA PARCELLE DEPARTEMENTALE AUTOUR DU LAC DES PERCHES A RIMBACH PRES MASEVAUX

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L.214-3 et R.214-2 du Code forestier,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la proposition de l'ONF d'appliquer le régime forestier à la parcelle forestière départementale section A n° 16 au lieu-dit Sternsee à Rimbach-près-Masevaux, adressée au Département le 03 mai 2016,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 16 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- émet un avis favorable à l'application du régime forestier à la parcelle départementale section A n° 16 au lieu-dit Sternsee à RIMBACH-PRES-MASEVAUX,
- autorise le Président à signer tous documents y afférents,
- précise que le coût induit lié à cette opération sera prélevé sur le programme C633 chapitre 011 fonction 738 nature 637.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité